



CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL 11 SEPTEMBRE 2023

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le 11 septembre 2023, à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Rodrigue Boudreault, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire.

2023-09-241

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel qu'il apparaît ci-après et en gardant le varia ouvert.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 11 septembre 2023

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023
- 1.4. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois d'août 2023
- 1.5. Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Étude d'opportunité du projet de reconstruction des terminaux de la traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive – Mobilisation régionale pour la reprise des travaux
- 1.6. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 1.7. FQM Assurances – Renouvellement du contrat d'assurance de dommages et autorisation du paiement de la facture

- 1.8. Acquisition du lot 5 275 734 du cadastre du Québec – Vente des biens meubles abandonnés – Octroi des biens ayant reçu des offres
- 1.9. ZIP Saguenay-Charlevoix et programme CanRePeat – Appui au projet de restauration de la tourbière
- 1.10. Santé et sécurité au travail (SST) – Formation d'un comité
- 1.11. L'Éveil Charlevoisien – Commandite pour le tournoi de golf
- 1.12. Fondation prévention suicide Charlevoix – Commandite pour le tournoi de golf annuel
- 1.13. Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) – Achat de billets pour le souper-bénéfice annuel
- 1.14. Virée des Coudres – Entériner la demande pour la tenue d'un rassemblement sur le stationnement adjacent au terrain de jeux municipal
- 1.15. Le Charlevoisien – Achat d'une publicité dans le cadre de la *Semaine de la municipalité*
- 1.16. Groupe Sentier de la Rive de Charlevoix (GSRC) – Nomination d'un représentant de la municipalité
- 1.17. ProJciel – Achat d'un appareil 2 en 1 à écran tactile (Surface Go 3)
- 1.18. Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Embauche d'un agent de développement local et partage de ses services
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 2.1. Service incendie – Démission de Monsieur Guy Pedneault, à titre de pompier
 - 2.2. Service incendie – Achat d'agents encapsulateurs (mousse)
- 3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT**
 - 3.1. Matières résiduelles – Achat de conteneurs à déchets
 - 3.2. Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Appui à une demande d'affichage ou d'installation de dos d'âne sur le chemin des Coudriers, à proximité du Quai de St-Louis, dans le but de réduire la vitesse
 - 3.3. Accès au fleuve (secteur de La Baleine) – Demande pour l'installation de bacs à déchets et d'une passerelle
 - 3.4. Espace clos et cadenassage – Mandats à MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc. pour l'élaboration de programmes d'entrée en espaces clos et de cadenassage, de fiches d'analyses et formation
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 4.1. Modification du règlement 2012-14 concernant l'utilisation de l'eau potable – Présentation et dépôt du projet de règlement 2023-06
- 5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. Demande de dérogation mineure 2023-07 – Propriété située au 1108, chemin des Coudriers – Report
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
 - 6.1. Comité des loisirs – Bonification de la résolution 2023-08-239 concernant la programmation de l'automne 2023
 - 6.2. Renouvellement entente développement culturel MRC au ministère de la Culture et des Communications du Québec – Délégation d'un représentant municipal
- 7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS**
- 8. VARIA**
- 9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Adoptée

2023-09-242 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

Adoptée

2023-09-243 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois d’août 2023

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des comptes payés et à payer du mois d’août 2023, totalisant la somme de 295 839.80 \$.

MUNICIPALITÉ DE L’ISLE-AUX-COUDRES	
COMPTES PAYÉS AOÛT 2023	
Masse salariale	27 850.31 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois d’Août 2023	1 122.68 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER)	3 184.72 \$
Revenu Canada (remises Août 2023)	4 810.46 \$
Revenu Québec (remises Août 2023)	12 014.20 \$
9363-3592 Québec Inc. (Autobus Marcel enr.)	2 155.78 \$
Bell Mobilité	193.00 \$
Bureauthèque Pro Inc.	11 003.11 \$
CIHO (adhésion)	250.00 \$
Harp Consultant	7 847.04 \$
Hydro Québec	4 872.11 \$
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres (rénovation bâtiment)	45 000.00 \$
Pétroles Irving	869.75 \$
Purolator	36.81 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres	4 321.77 \$
Visa Desjardins	1 800.09 \$
SOUS-TOTAL :	127 331.83 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D’AQUEDUC	
Bell Canada	93.72 \$
Hydro Québec	7 572.02 \$
SOUS-TOTAL :	7 665.74 \$
COMPTES À PAYER	
Aréo-Feu	1 000.57 \$
Arpo Groupe-conseil	181.09 \$
Atelier Zig Zag	132.34 \$
Aubé Anctil Pichette et Associés	13 394.59 \$

Bureauthèque Pro Inc.	207.99 \$
Coopération de câblodistribution de l'Isle-aux-Coudres	316.99 \$
Daniel Gaudreault	2 227.65 \$
Distribution Valère D'Anjou Inc.	37.70 \$
Éditions Petit Mine Inc.	651.56 \$
Énergie et Ressources naturelles	20.00 \$
G. Perron Excavation	2 169.36 \$
Hugues Bergeron (remboursement frais de déplacement formation)	291.60 \$
Librairie Baie-Saint-Paul	96.44 \$
Médi-Service Ascenseurs Adaptés Inc.	17 400.00 \$
M.R.C de Charlevoix (Prélèvements)	88 779.00 \$
Municipalité Paroisse de St-Hilarion	287.44 \$
Quincaillerie Gilles Jean	322.74 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	1 081.55 \$
Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf	18 653.40 \$
Sani Charlevoix	632.37 \$
Transport CRL	7 280.79 \$
Transport R.J. Tremblay	361.89 \$
SOUS-TOTAL :	155 527.06 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Eurofins Environex	1 524.58 \$
Quincaillerie Gilles Jean	108.97 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	117.89 \$
Transport R.J. Tremblay	496.25 \$
Vo3 Inc. Traitement d'eau	3 067.48 \$
SOUS-TOTAL :	5 315.17 \$
GRAND TOTAL :	295 839.80 \$

Adoptée

- 2023-09-244
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Étude d’opportunité du projet de reconstruction des terminaux de la traverse de L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive – Mobilisation régionale pour la reprise des travaux

CONSIDÉRANT l’annonce de la Société des traversiers du Québec (STQ) du 18 août 2023 visant la consolidation et l’adaptation des terminaux de la traverse de L’Isle-aux-Coudres– Saint-Joseph-de-la-Rive à court et moyen termes;

CONSIDÉRANT la confirmation par la STQ du report de l’étude d’opportunité du projet de reconstruction des terminaux en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de relocalisation du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive vers Baie-Saint-Paul (secteur Cap-au-Diable) analysé par le Comité n’a pas été annoncé et qu’aucune autre solution potentielle ne sera étudiée d’ici 2026;

CONSIDÉRANT QUE le report de l’étude d’opportunité engendrera des délais inacceptables pour la population de L’Isle-aux-Coudres dont la fragilité du seul et unique lien disponible pour ceux-ci a été mis en lumières à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT QUE le projet de consolidation ou de relocalisation des terminaux de la traverse de L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive est un enjeu régional d'accès pour la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le projet de consolidation ou de relocalisation des terminaux de la traverse de L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive est aussi enjeu régional de **vitalité et de développement** économique;

CONSIDÉRANT QUE l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'en 2041, la population de L'Isle-aux-Coudres sera de 929 personnes en 2041, soit une baisse de plus de 15 % par rapport à la population de 2023 qui est de 1099 personnes (source : Projection de la population des municipalités de 500 habitants¹ et plus, scénario Référence A2022, Québec, 2021-2041);

CONSIDÉRANT le document intitulé « Traverse L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive / Projet de reconstruction des terminaux / Documentation des besoins de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans le cadre de la réalisation du dossier d'opportunité » daté du 24 février 2022 qui a été produit par la municipalité et transmis à Monsieur Jean-Pierre Boucher, ing. PMP et gestionnaire de projets à la STQ, dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ce qui suit :

DE DEMANDER à la haute direction de la Société des traversiers du Québec de réviser sa position, de poursuivre l'étude d'opportunité en vue du dévoilement à court terme d'un projet viable et de discuter avec l'ensemble des élus de la MRC de Charlevoix dans une perspective de développement régional;

DE DEMANDER l'appui au conseil des maires de la MRC de Charlevoix afin que l'étude d'opportunité de la Société des traversiers du Québec soit relancée.

Adoptée

2023-09-245

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

DE CONCLURE dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'AUGMENTER les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

DE N'AJOUTER aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

DE PERMETTRE le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

DE RENDRE admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'Honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'Honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'Honorable Pablo Rodriguez, à Mesdames Caroline Desbiens et Kariane Bourassa, respectivement députées à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée

2023-09- 246

FQM Assurance – Renouvellement du contrat d'assurance de dommages et autorisation du paiement de la facture

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance de dommage auprès de FQM Assurances et d'autoriser le paiement de la facture au montant de 88 550.51\$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-09- 247

Acquisition du lot 5 275 734 du cadastre du Québec – Vente des biens meubles aux enchères – Octroi des biens ayant reçu des offres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis, le 13 juin 2019, par une procédure de vente pour défaut de paiement de taxes via la MRC de Charlevoix le lot numéro 5 275 734 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

CONSIDÉRANT QUE se trouvaient des biens meubles dans la maison située sur l'immeuble, lesquels sont énumérés à l'inventaire déposé aux archives sous la cote 402-120-2018;

CONSIDÉRANT QUE la maison a été démolie mais que les biens meubles ont été entreposés;

CONSIDÉRANT QUE ces biens meubles n'ont pas été réclamés, de sorte qu'ils ont été abandonnés;

CONSIDÉRANT la vente aux enchères s'est terminée le 6 septembre 2023 à 13h30 et que les résultats ont été dévoilés le même jour dès 13h35;

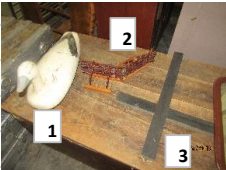
CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des offres reçues est résumé dans le tableau ci-après :

Vente aux enchères - Biens meubles abandonnés		
Description		Offre
Chaise - A		-Nathalie Tremblay : 70 \$
		-Claudia Harvey : 218.50 \$
		-Alycia Dufour : 75 \$
		-Bernard Boudreault : 50 \$
Chaise - B		-Nathalie Tremblay : 20 \$
		-Claudia Harvey : 37 \$
Chaise - C		-Nathalie Harvey : 10 \$
Chaise - D		-Nathalie Harvey : 58.51 \$
Chaise - E		-Nathalie Harvey : 45.62 \$
Chaise - F		-Claudia Harvey : 76 \$
Chaise - G		-Nathalie Harvey : 48.18 \$
Chaise - H		Aucune offre
Chaise -I		-Nathalie Harvey : 58.51 \$
Cadres - A		Aucune offre
Cadre - B		Aucune offre
Cadre - C		-Lison Dufour : 25 \$
		-Nathalie Harvey : 41.27 \$

Cadre - D		Aucune offre
Cadre - E		-Lison Dufour : 20 \$
Cadre - F		-Nathalie Harvey : 87.36 \$
Cadre - G		-Lison Dufour : 10 \$
Cadre - H		-Claudia Harvey : 12 \$
Cadre - I		-Patrice Harvey : 5 \$
Cadre - J		Aucune offre
Cadre - K		-Nathalie Harvey : 136.87 \$
Cadre - L		Aucune offre
Cadre - M		-Victorin Desgagnés : 21.05 \$
Cadre - N		-Lison Dufour : 25 \$ -Nathalie Harvey : 62.27 \$
Cadre - O		-Claudia Harvey : 12 \$

Coffre - A			-Claudia Harvey : 56 \$
Coffre - B			-Claudia Harvey : 56.75 \$
Coffre - C			-Claudia Harvey : 86\$
Coffre - D			Aucune offre
Table - A			-Claudia Harvey : 21 \$
Table - B			-Nathalie Harvey : 178.81 \$
			-Luis Dufour : 30 \$
Maisonnette - A			-Claudia Harvey : 10 \$
Maisonnette - B			-Claudia Harvey : 12 \$
Horloge - A			-Nathalie Harvey : 42.64 \$
			-Carolanne Tremblay : 30 \$
			-Alycia Dufour : 60 \$
			-Luis Dufour : 36 \$
Horloge - B			-Carolanne Tremblay : 30 \$
Tête et base de lit - A			Aucune offre
Tête et base de lit - B			Aucune offre

Meuble - A		-Nathalie Tremblay: 50 \$
		-Claudia Harvey : 358 \$
		-Luis Dufour : 46 \$
		-Jean-Pierre Mailloux : 150 \$
Meuble - B		-Claudia Harvey : 503 \$
		-Carolanne Tremblay : 100 \$
		-Alycia Dufour : 60 \$
		-Luis Dufour : 141 \$
		-Jean-Pierre Mailloux : 500 \$
Meuble - C		-Nathalie Harvey : 152.27 \$
		-Alycia Dufour : 40 \$
		-Jean-Pierre Mailloux : 150 \$
Meuble - D		-Claudia Harvey : 227 \$
		-Jean-Pierre Mailloux : 150 \$
Miroir - A		Aucune offre
Rouet - A		-Claudia Harvey : 27 \$
Baril - A		-Lison Dufour : 20 \$
		-Carolanne Tremblay : 15 \$
		-Jean-Pierre Mailoux : 50 \$
Meuble de machine à coudre - A		-Nathalie Harvey : 256.77 \$
Hélice - A		Aucune offre
Embauchoir à chaussures - A		-Luis Dufour : 10 \$
Boîte en bois et divers - A		-Corinne Hervé : 5 \$
		-Claudia Harvey : 26 \$
		-Carolanne Tremblay : 10 \$
		-Jean-Pierre Mailloux : 60 \$
Coffre et outils - A		-Carolanne Tremblay : 10 \$
		-Luis Dufour : 152 \$

Coffre et outils - B		-Carolanne Tremblay : 75 \$
		-Patrice Harvey : 75 \$
		-Jean-Pierre Mailloux : 500 \$
Outil - A		-Alycia Dufour : 125 \$
Outil - B		Aucune offre
Outil - C		Aucune offre
Outil - D		-Claudia Harvey : 35.50 \$
Outil - E		Aucune offre
Outil - G		-Bernard Boudreault : 10 \$
Système de son - A		Aucune offre
Téléphone - A		Aucune offre
Divers - A		1 -Corinne H. : 30 \$/ -Nathalie H.: 51.42 \$
		-Victorin Desgagnés : 25.05 \$
		-Carolanne T. : 10 \$/-Alycia Dufour : 10 \$
		2 -Nathalie Harvey : 5.76 \$/ -Alycia Dufour : 10 \$
		-Patrice Harvey : 10 \$
		3 Claudia Harvey : 6 \$
Divers - A		4 -Nathalie H : 23 \$
		5 -Alycia Dufour : 10 \$
		6 -Alycia Dufour : 10 \$
		7 Aucune offre
		8 -Alycia Dufour : 10 \$
		9 Aucune offre
		10 -Nathalie Harvey : 16 \$ / -Alycia Dufour: 15 \$

Divers - A		
		11 Aucune offre
		12 Aucune offre
Lampes à l'huile		
		1 -Alycia Dufour : 25 \$ /-Luis Dufour : 26\$
		-Bernard Boudreault : 10 \$
		2 -Alycia Dufour : 40 \$
Sacs - E		
		1 Aucune offre
		2 Aucune offre
		3 Aucune offre
Chapelet - A		
		-Alycia Dufour : 10 \$
Chapelet - B		
		-Claudia Harvey : 27.75 \$
		-Jean-Pierre Mailloux : 25 \$
Lot de livres		
		-Luis Dufour : 8 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le préambule précédent fasse partie de la présente résolution et d’octroyer les biens ci-dessus décrits dans le tableau aux personnes ayant déposé les plus hautes offres dont les prénom et nom apparaissent en gras et d’offrir le reste des biens n’ayant reçu aucune offre au marché aux puces de l’Église St-Louis (Fabrique de Saint-François D’Assise) ou, en cas de refus de cet organisme, de les mettre à l’écocentre situé sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

2023-09-248 ZIP Saguenay-Charlevoix et programme CanRePeat – Appui au projet de restauration de la tourbière

CONSIDÉRANT la demande de ZIP Saguenay-Charlevoix concernant l’appui de la municipalité relativement à l’étude de pré faisabilité de la restauration de la tourbière de L’Isle-aux-Coudres dans le cadre du programme CanRePeat dont l’équipe sillonne depuis le début de l’été l’est du Canada afin de faire l’inventaire des sites post-extraction de tourbière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers de produire une lettre d’appui signée par la municipalité afin de faciliter l’acceptabilité du projet.

Adoptée

2023-09-249 Santé et sécurité au travail (SST) – Formation d’un comité

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers que le comité de santé et sécurité au travail de la municipalité soit composé de Monsieur Luis Dufour, responsable de la voirie et des travaux publics, Monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d’aqueduc et d’égout, Monsieur Éric Dufour, directeur du service

incendie et de Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, afin de représenter les employés municipaux, et de Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, pour représenter l'employeur, pour former le comité de santé et sécurité au travail de la municipalité.

Adoptée

2023-09-250 L'Éveil Charlevoisien – Commandite pour le tournoi de golf

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 50.00 \$ à L'Éveil Charlevoisien dans le cadre de la première édition de son tournoi de golf qui aura lieu le 15 septembre prochain au Golf Murray Bay puisqu'aucun représentant de la municipalité n'est disponible pour y participer. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-09-251 Fondation prévention suicide Charlevoix – Commandite pour le tournoi de golf annuel

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100.00 \$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix dans le cadre de son tournoi de golf annuel qui aura lieu le 15 septembre prochain au Club de golf de Baie-Saint-Paul puisqu'aucun représentant de la municipalité n'est disponible pour y participer. Par la présente la dépense et le paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-09-252 Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) – Achat de billets pour le souper-bénéfice annuel

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter six (6) billets pour le souper-bénéfice annuel du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) qui aura lieu le 9 novembre prochain, au Fairmont Le Manoir Richelieu, et ce, au coût de 150.00 \$ du billet pour la somme totale de 900.00 \$ et de mandater Mesdames Martine Harvey, Kathleen Normand, Noëlle-Ange Harvey et Pamela Harvey, ainsi que Messieurs Christyan Dufour et Patrice Harvey pour y assister. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-09-253 Virée des Coudres – Entériner la demande pour la tenue d'un rassemblement sur le stationnement adjacent au terrain de jeux municipal

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jeffrey Lemay-Taillon reçue par courriel, le 22 août 2023, concernant la tenue d'un rassemblement automobiles au terrain de jeux municipal avec camping le 9 septembre dernier;

CONSIDÉRANT le consensus auquel sont arrivés les conseillers présents à la séance de travail du 7 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le rassemblement automobile connu sous le nom de « Virée des Coudres » dans le terrain adjacent au terrain de jeux municipal, d'interdire le camping, tout feu ainsi que le BBQ de fin de soirée, et de permettre de la musique selon ce que la réglementation municipale sur la qualité de vie permet.

Adoptée

2023-09-254	Le Charlevoisien – Achat d’une publicité dans le cadre de la <i>Semaine de la municipalité</i>
	Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter une publication d’un huitième (1/8) de page dans l’édition du 13 septembre du journal Le Charlevoisien, dans le cadre de la <i>Semaine des municipalités</i> qui se déroule du 10 au 16 septembre, et ce, au coût de 225.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.
	Adoptée
2023-09-255	Groupe Sentier de la Rive de Charlevoix (GSRC) – Nomination d’un représentant de la municipalité
	Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de nommer Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, afin de représenter la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres sur le conseil d’administration de Groupe Sentier de la Rive de Charlevoix (GSRC).
	Adoptée
2023-09-256	ProJciel – Achat d’un appareil 2 en 1 à écran tactile (Surface Go 3)
	Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter pour la direction générale un appareil 2 en 1 Microsoft Surface Go 3 à écran tactile muni d’un clavier et d’un stylo, au coût de 1 249.97 \$ plus taxes, selon la soumission 17189. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.
	Adoptée
2023-09-257	Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Embauche d’un agent de développement local et partage de ses services
	CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du <i>Guide à l’intention des organismes</i> concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
	CONSIDÉRNT QUE les municipalités de Saint-Urbain et de L’Isle-aux-Coudres désirent présenter un projet d’embauche d’un agent de développement local et de partage de ses services dans le cadre de l’aide financière;
	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :
	- Le conseil s’engage à participer au projet d’embauche d’un agent de développement local et de partage de ses services et à assumer une partie des coûts; - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; - Le conseil municipal autorise la Municipalité de Saint-Urbain, à titre d’organisme responsable du projet.
	Adoptée
2023-09-258	Service incendie – Démission de Monsieur Guy Pedneault à titre de pompier
	Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la démission de Monsieur Guy Pedneault, à titre de pompier volontaire,

laquelle est datée du 28 août 2023, et de lui transmettre une lettre de remerciement pour les services rendus à la population.

Adoptée

2023-09-259 Service incendie – Achat d’agents encapsulateurs (mousse)

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter de l’agent encapsulateurs F-500 (mousse) auprès de Boivin & Gauvin Inc., au coût de 1 300 \$ plus taxes, tel qu’il appert de la soumission numéro SC20016350. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-09-260 Matières résiduelles – Achat de conteneurs à déchets

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter de Matrec deux (2) conteneurs à déchets, soit un de quatre verges carrés (2 020.00 \$) et l’autre de six verges carrés (2 395.00 \$), au coût de 4 915,00 \$ incluant la livraison plus les taxes, tel qu’il appert des soumissions numéros GFL163 et GFL 164. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-09-261 Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Appui à une demande d’affichage ou d’installation de dos d’âne sur le chemin des Coudriers, à proximité du Quai de St-Louis, dans le but de réduire la vitesse

CONSIDÉRANT la demande qui a été transmise à la municipalité, par courriel, par Madame Chantal Raymond, le 22 juillet dernier, à l’effet de bien vouloir intervenir auprès des autorités compétentes afin de faire installer un affichage ou des dos d’âne dans le but de faire ralentir les véhicules et camions lourds sur le chemin des Coudriers à proximité du Quai de St-Louis, et ce, pour la sécurité des résidents;

CONSIDÉRANT QUE cette section du chemin des Coudriers est sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec qui est l’autorité qui a compétence pour fixer les limites de vitesse sur les routes en fonction de critères et de normes bien établis;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 2022-09-244 et 2023-01-019, la municipalité a déjà demandé au ministère de vérifier et de valider l’ensemble de la signalisation et des limites de vitesse sur les chemins dont il a la gestion, ce qui a été fait par le ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de ne pas appuyer cette demande et de ne pas y donner suite auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Adoptée

2023-09-262 Accès au fleuve (secteur de La Baleine) – Demande pour l’installation de bacs à déchets et d’une passerelle

CONSIDÉRANT les demandes de Monsieur Maxime St-Laurent transmises, par courriel, le 22 août dernier, à l’effet :

- d’installer des bacs en bois à proximité des passerelles situées en bordure du chemin des Coudriers, dans le secteur de La Baleine, afin de pouvoir y déposer les déchets de toutes sortes trouvés sur la plage;
- d’installer une passerelle à proximité de l’intersection des chemins de la Traverse et des Coudriers, dans le secteur de La Baleine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité ce qui suit :

D'ÉTUDIER la demande concernant l'installation de bacs à déchets à proximité des passerelles sur le chemin des Coudriers (secteur de La Baleine);

DE REFUSER l'installation d'une passerelle à proximité de l'intersection des chemins de la Traverse et des Coudriers (secteur de La Baleine) compte tenu que l'endroit proposé n'est pas dans les endroits proposés par le ministère de l'Environnement du Québec lors de l'octroi du certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux et qu'il y a déjà une passerelle située à quelques mètres à l'Est de cette intersection.

Adoptée

2023-09-263

Espace clos et cadénassage – Mandats à MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc. pour l'élaboration de programmes d'entrée en espaces clos et de cadénassage, de fiches d'analyses et formation

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité de mandater MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc. pour ce qui suit :

ÉLABORATION de programmes d'entrée en espaces clos et de cadénassage, de fiches d'analyses pour les espaces clos et les fiches de cadénassage, au coût de 3 600.00 \$ plus taxes en plus des frais de 75.00 \$ par fiche et des frais de déplacement de 95.00 \$ / heure et de 0,65 \$ / km;

FORMER tous les employés municipaux ayant à travailler en espaces clos (formation de 8h), au coût de 2 200,00 \$ plus taxes plus les frais de déplacement de 95.00 \$ / heure et de 0,65 \$ / km.

Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

Modification du règlement 2012-14 concernant l'utilisation de l'eau potable – Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement

La conseillère Kathleen Normand donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal le règlement #2023-06 modifiant l'article 8 intitulé « UTILISATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES » du règlement 2012-14 concernant l'utilisation de l'eau potable sera adopté, présente et fait dépôt du projet de ce règlement, lequel se lit comme suit :

« RÈGLEMENT #2023-06 »

CONSIDÉRANT le bilan d'économie d'eau potable 2022 qui a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT le règlement 2012-14 intitulé « Règlement sur l'utilisation de l'eau potable abrogeant la « SECTION V » du règlement #2008-06, règlement sur la qualité de vie »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne fait pas mention de l'interdiction d'installer un urinoir à chasse automatique et qu'il doit être modifié à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par ____ et qu'un projet de règlement a été déposé par cette dernière/ce dernier également lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le ____;

CONSIDÉRANT QUE le texte du présent règlement a été rendu disponible aux membres du conseil municipal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2023-06 intitulé « Règlement modifiant l'article 8 du règlement 2012-14 sur l'utilisation de l'eau potable » soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit, à savoir :

« RÈGLEMENT #2023-06 »

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT 2012-14 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie le règlement 2012-14 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2012-14 sur l'utilisation de l'eau potable ».

ARTICLE 3

L'article 8 intitulé « UTILISATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES » soit modifié afin d'y ajouter le paragraphe suivant, à savoir :

8.12 Urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge

Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Tout urinoir de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé avant le 30 juin 2026 par un urinoir à chasse manuelle ou à détection de présence.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. »

La conseillère au siège 5, Madame Kathleen Normand, se retire des délibérations concernant la résolution 2023-09-264 puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

2023-09-264 Demande de dérogation mineure 2023-07 – Propriété située au 1108, chemin des Coudriers – Report

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault, secondé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à la majorité des conseillers présents de reporter la demande de dérogation mineure numéro 2023-07 à une séance ultérieure, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire.

Adoptée

La conseillère au siège 5, Madame Kathleen Normand, réintègre les délibérations à compter de la résolution 2023-09-265.

2023-09-265 Comité des loisirs – Bonification de la résolution 2023-08-239 concernant la programmation de l'automne 2023

CONSIDÉRANT la programmation d'activités et de loisirs développée par le comité des loisirs pour l'automne 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

En ce qui concerne le cours de trampoline fitness :

D'ENTÉRINER l'achat de six trampolines au coût unitaire de 172.45 \$ taxes incluses pour un coût total de 1 034.70 \$ taxes incluses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés;

D'AUTORISER le coût de location de trampolines à 10.00 \$ par séance ou 15.00 \$ pour les deux séances du même soir de jumping fitness et de recevoir les inscriptions ainsi que les paiements au bureau municipal;

En ce qui concerne le cours de cardio danse :

DE MANDATER Madame Marie-Laure Harvey, pour donner le cours de cardio danse pour les 12 ans et plus, les mercredis de 18h30 à 19h30, au gymnase de l'école Saint-Pierre, au coût de 120,00 \$ pour la session de dix (12) cours ou 10,00 \$ par cours, d'engager Madame Harvey au coût de 75,00 \$ par cours et de recevoir les inscriptions ainsi que les paiements au bureau municipal;

En ce qui concerne les séances de photos :

DE CHARGER 50.00 \$ par séance, le coût inclut cinq (5) photos;

En ce qui concerne les cours de peinture :

D'EMBAUCHER Monsieur Robert Thibault au coût de 1 250.00 \$ pour la session de dix cours, soit 200.00 \$ par personne, pour un minimum de 6 participants;

En ce qui concerne la fête country :

DE FAIRE une demande de remboursement au Projet Voisins solidaires à la MRC de Charlevoix puis d'acheter un prix de participation de 200,00 \$ au Restaurant Le Bootlegger.

Adoptée

2023-09-266

Renouvellement entente développement culturel MRC au ministère de la Culture et des Communications du Québec – Délégation d'un représentant municipal

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications entame des négociations visant la prolongation et/ou le renouvellement des ententes de développement culturel;

CONSIDÉRANT les différentes options proposés par le ministère de la Culture et des Communications, la MRC de Charlevoix a pris la décision de prolonger l'entente en cours afin de finaliser quelques actions, et de conclure une nouvelle entente annuelle pour 2024;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'actions sommaire doit être déposé d'ici le 6 octobre prochain et que Madame Noëlle-Ange Harvey, responsable de la culture au sein du conseil municipal, n'est pas disponible pour assister aux rencontres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de représentante de la municipalité pour participer aux rencontres d'élaboration et de validation du plan d'actions avec Madame Annie Vaillancourt, agente de développement culturel à la MRC de Charlevoix.

Adoptée

DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les rapports, comptes rendus et documents suivants :

- Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Rapport annuel d'activités et rapport financier 2022, sous la cote de 103-110-2022 et 201-120-2023;
- MRC de Charlevoix – Dépôt du Règlement 197-23 relatif à l'organisation d'un service de transport collectif par la MRC de Charlevoix, sous la cote de 114-241-144;
- MRC de Charlevoix – Dépôt du Règlement 198-23 relatif à la tarification et aux règles à respecter dans les écocentres, sous la cote de 114-241-144.

2023-09-267 Service incendie – Constitution du comité de santé et sécurité au travail – Modification de la résolution 2021-08-194

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de confirmer le retrait de Monsieur Jérôme Desgagné, officier, du comité de santé et de sécurité au travail du service incendie, et de confirmer la nomination de Monsieur Samuel Boudreault, apprenti, au sein de ce comité.

Adoptée

2023-09-268 Société des traversiers du Québec – Navire en service à l’automne 2023

CONSIDÉRANT QUE le N.M. Félix-Antoine Savard sera en arrêt technique cet automne, probablement au cours du mois de novembre, selon ce qui a été annoncé par la Société des traversiers du Québec (STQ);

CONSIDÉRANT QUE les conditions météorologiques du mois de novembre son souvent peu clémentes;

CONSIDÉRANT QU’il demeure incertain que le N.M. Joseph-Savard soit prêt à temps pour prendre la relève du N.M. Félix-Antoine Savard;

CONSIDÉRANT QUE le N.M. Radisson n’accepte pas les véhicules lourds à bord;

CONSIDÉRANT QUE les traversiers de la traverse Québec-Lévis, soit le N.M. Alphonse-Desjardins et le N.M. Lomer-Gouin), lorsqu’ils assurent les liaisons entre L’Isle-aux-Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive durant la période automnale, effectuent souvent des traversées avec seulement des piétons à bord en raison des conditions de navigation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres peut avoir besoin d’entraide d’autres municipalités de la MRC de Charlevoix concernant son service incendie et qu’en cas de besoin, des véhicules lourds de type incendie doivent accéder à L’Isle-aux-Coudres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de demander à la Société des traversiers du Québec si le traversier qu’elle attribuera cet automne à la traverse L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive, durant l’arrêt technique du N.M. Félix-Antoine Savard, sera un navire acceptant les véhicules lourds à bord, et ce, en tout temps.

Adoptée

Clôture de l’assemblée

L’ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l’assemblée à 20 h 10.

Christyan Dufour,
Maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 octobre 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.